

## Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 8 et dimanche 9 mars 2025 | Asnières-sur-Seine (92)

### Compte rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	×	
BAUER Maud		Laurie DELORME
CAPPON John	×	Didier PASCAL à partir de 14h30
CORIAT Caroline	×	
CZEKAJ Christophe	×	
DELMOTTE Éric	×	
DELORME Laurie ( <i>vice-présidente</i> )	×	
DUQUESNE Adrien ( <i>trésorier</i> )	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie	×	
HENNEQUIN Chantal	×	
LEBRET Loriane ( <i>secrétaire générale</i> )	×	
LEMOINE Jean-Pierre	×	Didier PASCAL jusqu'à 14h30
LERICHE Inès	×	
MAISURADZE Nino		Non représentée
MINAUD Émily ( <i>membre du bureau</i> )	×	
MOUNIER EMEURY Isabelle	×	
MULLON Jean-Baptiste	×	
NOUHAUD Laurent		Non représenté
PASCAL Didier ( <i>vice-président</i> )	×	
PENALVER Marion ( <i>membre du bureau</i> )	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi ( <i>président</i> )	×	
SEJALON Amélie		Non représentée
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu ( <i>membre du bureau</i> )	×	

## Première journée, samedi 8 mars 2025

*La séance est ouverte à 14 heures 05.*

Éloi Relange souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Il remercie en premier lieu la ville d'Asnières et son maire, Manuel Aeschlimann, de nous accueillir dans la magnifique salle de l'Orangerie située dans la cour d'honneur du Château d'Asnières. Il salue Alain Koch, président du Club d'Enghien-les-Bains, qui assiste à cette réunion en tant que spectateur. Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, ce dernier est actuellement en immersion à la Fédération Française des Échecs (FFE) pour une mission bénévole sur le marketing, la stratégie et la propriété intellectuelle.

Au 8 mars 2025, la FFE compte 70 200 licenciés, contre 67 000 l'année précédente à la même date. Le nombre de licences a progressé de 6,9 % : la dynamique se poursuit grâce à la mobilisation de l'écosystème et le sport gagne en popularité. La FFE compte désormais 946 clubs, contre 920 en 2024. Éloi Relange tient à souligner la progression du championnat scolaire, avec 14 000 participants dans les écoles et collèges, contre 12 000 l'année précédente. Il remercie Alain Saint-Arroman, directeur de la compétition, d'avoir relevé ce défi.

En remportant le Masters de Djerba, Marc'Andria Maurizzi poursuit sa progression et s'installe durablement dans la composition type de l'équipe de France adulte. Quant à Mahel Boyer, il devient grand maître international à l'issue de sa victoire à l'Open de Cappelle-la-Grande.

Depuis le 31 décembre 2024, les Échecs sont reconnus comme un sport de haut niveau. Cette reconnaissance ouvre droit à l'obtention de financements ainsi qu'à la mise sur listes de sportifs de haut niveau. Au titre des réalisations de l'année écoulée, la FFE a signé un partenariat avec le Crédit Mutuel à hauteur de 60 000 euros par an pendant deux ans, auquel s'ajoute le financement de 200 kits Class'Échecs par an pour les écoles. La FFE a par ailleurs amplifié et étendu la mission de Quentin Loiseau au poste de Directeur de la Performance. Ce dernier s'attachera à renforcer le dispositif de détection des jeunes de 8-11 ans, ainsi que l'accompagnement des 11-16 ans et des équipes de France Adultes.

Éloi Relange ajoute qu'une nouvelle version de la Charte d'Éthique sera présentée au cours de ce comité directeur : il s'agit d'un document important pour la démocratie et la gouvernance de la Fédération, exigé par le Code du Sport. Enfin, il salue le lancement de la fondation L'Échiquier pour la Vie, annoncé le 6 mars en présence des meilleurs joueurs français.

En 2025, la FFE veillera à redresser ses moyens pour conduire ses projets de développement ambitieux et poursuivra le déploiement des commissions. Le projet sportif fédéral (PSF) guidera les axes de la campagne pour l'ensemble des clubs et la Fédération. Une priorité sera donnée pour la recherche de partenaires auprès des collectivités, des fondations et des acteurs privés. En outre, l'Institut National de Formation (INF) lancera sous peu les inscriptions pour deux nouvelles cohortes de formation au CQP Animateur d'Échecs. Le Conseil des territoires aidera les ligues à contribuer au développement des Échecs de façon alignée avec le plan fédéral. Enfin, la FFE s'appuiera sur sa structure commerciale pour soutenir son développement.

Éloi Relange rappelle que le comité directeur du mois de mars est traditionnellement consacré en grande partie à l'examen du bilan financier et à la présentation du budget prévisionnel. Il tient en premier lieu à remercier les deux trésoriers, Adrien Duquesne depuis l'élection en novembre, et son prédécesseur Éric Le Rol, la Commissaire aux comptes Angélique Poupon, le cabinet d'expertise comptable Aquilae et les membres de la CCEG, qui ont procédé à l'examen des pièces comptables dans un délai très contraint. Le résultat de l'année 2024 s'établit à -150 617 euros. Deux événements inévitables ont pesé sur les comptes : le contentieux avec une salariée de la FFE (dont l'impact a été limité à 50 000 euros) et un report de la signature du partenariat pluriannuel avec Crédit Mutuel de janvier à octobre (soit une perte de 45 000 euros sur les revenus de l'année). La FFE a réalisé des investissements significatifs, notamment pour obtenir la reconnaissance du haut niveau. Elle proposera une trajectoire financière pour lutter contre l'inflation.

Éloi Relange termine cette introduction par un bilan du mandat 2021-2024 qui est désormais achevé : sur ces 4 exercices comptables, la FFE affiche un résultat cumulé de +9 000 euros, avec une hausse de 60 % des licences.

Elle a pris des mesures fortes en faveur de l'égalité des prix et des primes entre les femmes et les hommes, souscrit une assurance contre les violences sexistes et sexuelles, et rattrapé un retard de rémunération des salariés fédéraux en procédant à des augmentations régulières. L'année a été difficile, mais la FFE se porte très bien. Il convient de viser des objectifs ambitieux, particulièrement les paliers symboliques de 1 000 clubs et de 100 000 licenciés. Le président espère que les réflexions collectives du comité directeur permettront d'atteindre ces ambitions pour le développement de notre discipline.

La secrétaire générale Loriane Lebret procède au décompte des présents et des pouvoirs.

22 votants sont dénombrés.

Jordi Lopez, directeur technique fédéral, assiste à la séance.

## INSTITUTIONNEL

### 1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur des 14 et 15 décembre 2024

Loriane Lebret rappelle que le compte rendu a été envoyé par courriel et était disponible sur le site fédéral. Aucune remarque n'est formulée.

#### VOTE N°1

*Il est proposé d'approuver le compte rendu du Comité Directeur des 14 et 15 décembre 2024.*

---

**Pour :** 19

**Contre :** 0

**Abstention :** 3

*Christophe Czekaj, Éric Delmotte, Sophie Gertosio-Serena.*

---

### 2. Proposition de changement de date pour le Comité Directeur de mars 2026

Loriane Lebret rappelle que la date du Comité Directeur a été fixée aux 7 et 8 mars 2026, sur le même modèle que cette saison, mais que ce positionnement apparaît trop prématuré. Le trésorier Adrien Duquesne précise que le travail pour l'établissement des comptes est exigeant et très compliqué à tenir dans les délais actuels : il faut passer de nombreuses écritures comptables, par exemple pour chacun des clubs qui dispose d'une dette (licence ou homologation d'un tournoi) auprès de la Fédération, même d'un euro.

Il regrette aussi n'avoir pu transmettre que deux jours avant le bilan financier de l'exercice 2024, tel qu'approuvé par le cabinet d'expertise comptable et la Commissaire aux comptes, mais celui-ci n'a pu être validé que le 5 mars au soir. C'est pourquoi il propose de décaler la date du comité directeur de mars 2026 pour anticiper au mieux l'envoi des informations comptables.

Éloi Relange souligne que les comptes de l'exercice 2024 n'ont, faute de calendrier contraint, pas encore été certifiés par la Commissaire aux comptes. En prévoyant deux semaines supplémentaires, le Trésorier aurait été en mesure de présenter les comptes certifiés, ce qui est une garantie supplémentaire pour les administrateurs.

Loriane Lebret propose en conséquence de décaler le comité directeur aux 14 et 15 mars ou aux 21 et 22 mars 2026, sachant que l'assemblée générale est prévue le 25 avril. Elle rappelle que cette modification, en application de l'article 8.1 du règlement intérieur doit être validée à la majorité des  $\frac{2}{3}$  des voix.

Isabelle Mounier Emeury ne comprend pas comment un club peut enregistrer de nouvelles licences alors qu'il affiche une dette envers la FFE. Didier Pascal précise que ce fonctionnement est lié à l'architecture du site Internet, mais que cela est bien pris en compte dans le cadre de la refonte. Matthieu Vieira ajoute qu'il y a parfois un décalage entre la date de la signature de l'adhésion et la transmission de l'information au comptable, et donc, le déclenchement du paiement. Il prend l'exemple des clubs qui payent leurs licences par chèque, avec donc un délai postal qui existe naturellement.

## VOTE N°2

Il est proposé de déplacer le comité directeur prévu les 7 et 8 mars 2026 aux 21 et 22 mars 2026.

---

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

---

## FINANCES

### 1. Arrêt des comptes fédéraux de l'année 2024

Adrien Duquesne effectue la présentation du bilan comptable. Il tient en premier lieu à insister sur l'importance des bénévoles dans notre fédération : le travail effectué par ceux-ci est valorisé à hauteur de 250 000 euros en 2024, démontrant le travail important réalisé parfois sur des missions qui incombent normalement à des salariés dans d'autres fédérations.

Il donne ensuite différents chiffres clés de la situation au 31 décembre 2024 :

- Les capitaux propres s'élèvent à 168 000 euros et le chiffre d'affaires, à 220 000 euros (+32 %) ;
- Les produits d'exploitation atteignent 2,5 millions d'euros, pour 2,6 millions d'euros de charges d'exploitation (+13 %) ;
- La masse salariale a dépassé 420 000 euros. À ce titre et en tant qu'association loi 1901 non soumise à la TVA, la FFE est désormais redevable de la taxe sur les salaires ;
- La trésorerie ressort à 1,051 million d'euros, contre 1,333 million l'année précédente.

Le résultat de l'exercice 2024 affiche un déficit de 150 617 euros, qui repose sur des événements à la fois exceptionnels et structurels. Tout d'abord, Adrien Duquesne rappelle que malgré la hausse de 11 % du nombre de licenciés, les recettes associées n'ont progressé que de 5,57 %, soit un écart de 40 000 euros par rapport au budget prévisionnel.

Adrien Duquesne souligne que comme son prédécesseur Éric Le Rol l'avait indiqué lors de l'assemblée générale 2024, les licences A jeunes et les licences B sont déficitaires pour la FFE au regard du temps consacré au traitement administratif des dossiers et des droits associés.

S'agissant des événements exceptionnels :

- Le contentieux avec l'ancienne salariée représente un coût de 55 000 euros ;
- La participation au Salon des Maires de France représente une dépense de 14 000 euros ;
- En outre, le coût de l'organisation des assemblées générales supplémentaires est évalué à 15 000 euros, et la réalisation du Projet sportif fédéral pour l'Olympiade 2024-2028, à 19 000 euros ;
- Les événements organisés dans le cadre de l'obtention de la reconnaissance de haut niveau représentent quant à eux un coût de 20 000 euros ;
- Enfin, les dépenses associées à l'hébergement des arbitres au dernier Championnat de France et la prise en charge des déplacements des arbitres de l'outre-mer se sont élevées à 15 000 euros.

S'agissant des événements structurels, Adrien Duquesne évoque les mesures au titre de l'égalité hommes-femmes, avec l'alignement des prix et des primes perçus par les femmes au Championnat de France et en équipe de France (25 000 euros). Les indemnités d'arbitrage ont également été rehaussées pour un coût de 2 000 euros par Championnat de France. Enfin, les commandes de magazines *Échec & Mat Junior* ont représenté un coût supplémentaire de 5 000 euros.

Le contrat de partenariat avec le Crédit Mutuel représente un montant de 60 000 euros, dont 15 000 euros sur 2024 et 45 000 sur 2025. Il contribuera au financement du matériel des clubs, du programme Class'Échecs ainsi que des équipes de France. Éloi Relange précise que l'ordre du jour prévoit un point au sujet de ce partenariat.

Le résultat cumulé des quatre exercices de la mandature s'établit à 9 000 euros. Adrien Duquesne rappelle que ce résultat intègre une provision pour indemnités de départ à la retraite à hauteur de 60 000 euros : celle-ci n'est pas obligatoire mais répond à un principe de prudence au vu de l'importance de son montant pour la FFE. Sans cette provision comptable, le résultat sur l'ensemble des 4 années du mandat serait de +69 000€.

Sophie Gertosio-Serena remercie Adrien Duquesne pour sa présentation détaillée et souhaiterait avoir des compléments d'information sur la ligne « Voyages et déplacements » (474 948 euros). Éloi Relange répond que cette ligne comprend l'ensemble des frais de déplacements et d'hébergement, notamment des équipes de France jeunes et adultes lors des compétitions. Il indique que pour les équipes de France Jeunes, une partie de ces frais est remboursée par les familles dans une autre ligne de compte. Il précise qu'il est difficile de faire une compilation des différentes lignes mais s'engage à travailler avec le trésorier pour fournir les informations demandées. Didier Pascal invite les membres à se reporter au grand livre analytique, qu'il projette, pour visualiser la répartition des frais de déplacement (compte 62510000) entre les différents secteurs d'activité.

Matthieu Vieira relève que cette ligne représentait déjà 371 000 euros en 2019, et qu'au regard de l'inflation dans ce secteur en 5 ans, une telle augmentation n'est pas illogique et qu'il faudrait par ailleurs voir si les remboursements liés à ces déplacements n'ont pas augmenté en face également. Jean-Baptiste Mullon rappelle que dans le cadre du plan de performance fédéral, la sélection Jeunes est désormais constituée de près de 70 membres contre 20 au préalable : cela entraîne mécaniquement une hausse des frais. Laurie Delorme juge logique que la majorité des frais de la FFE soit liée aux rencontres sportives relevant qu'il s'agit de l'une des raisons d'être de toutes les fédérations sportives : constituer des équipes de France les plus performantes possibles qui obtiennent des médailles dans les compétitions internationales.

*Arrivée de Jean-Pierre Lemoine à 14h30.*

*Départ de John Cappon à la même heure, qui donne pouvoir à Didier Pascal.*

Christophe Czekaj sollicite des précisions sur le contentieux RH. Éloi Relange détaille l'historique de ce contentieux, qui n'est pas retranscrit au compte rendu pour des raisons de protection d'informations personnelles. Éloi Relange ajoute que la FFE a décidé de faire appel à un cabinet de recrutement pour limiter les risques dans le futur.

Loriane Lebreton propose de passer au vote, rappelant que le comité directeur doit arrêter les comptes avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 3 mai 2025.

### **VOTE N°3**

*Il est proposé d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en constatant un déficit de 150 617 euros.*

<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

## **2. Budget prévisionnel fédéral de l'année 2025**

Le trésorier Adrien Duquesne présente le projet du budget prévisionnel 2025 en précisant que celui-ci est construit sur la base d'une revalorisation tarifaire des licences A. Il explique que les modalités détaillées de l'augmentation sont à discuter au cours de cette séance, mais que l'objectif est de rattraper l'inflation subie sur l'ensemble de ces dernières années. Il rappelle qu'aucun tarif de licence n'a évolué depuis 2016 alors que l'inflation subie par la fédération dans le même temps est de 20,8%.

Christophe Czekaj demande des précisions sur cette inflation. Didier Pascal précise que cela est calculé à partir des chiffres publiés par l'INSEE : avec l'inflation, la part fédérale de la licence A adultes devrait coûter près de 33€ contre 27€ actuellement et le total des recettes issues des licences serait supérieur de 140 000€ au montant actuel. Il rappelle que l'absence d'augmentation se cumule au fil des ans, et que par conséquent, les sommes



perdues par la fédération sur l'ensemble des 9 années sans augmentation sont bien plus importantes que 140 000€.

Didier Pascal indique que toutes les possibilités sont ouvertes. Au regard du vote lors de l'assemblée générale il y a 2 ans, il suggère que la hausse se porte sur la licence A afin que la licence B reste un « produit d'appel ». Éloi Relange précise que la volonté est de proposer une augmentation lissée sur plusieurs années : un rattrapage immédiat de l'inflation serait en effet très brutal pour les clubs. Il présente une première hypothèse, qui peut évoluer, où les licences seraient revalorisées de 2 euros la première année, puis d'un euro la deuxième et la troisième année.

Sophie Gertosio-Serena demande s'il a été envisagé de réduire les dépenses plutôt que d'augmenter le prix des licences. Elle reconnaît que beaucoup d'autres fédérations sportives ont augmenté leurs licences mais pense que les licenciés risquent de privilégier le jeu en ligne, qui est un concurrent.

Didier Pascal répond que les coûts sont maîtrisés, mais que l'inflation « galope ». Il assure qu'aucune dépense n'est superflue et qu'un travail avait déjà été effectué tant par des équipes précédentes qu'au début du précédent mandat. Il n'y a pas de « gras », par conséquent si le choix est de faire des coupes, alors ce « ne sera pas du gras, mais de l'os ». Éloi Relange considère qu'au regard du dynamisme que vivent les Échecs français, diminuer le nombre de salariés et d'actions serait une très mauvaise stratégie. Il témoigne que la charge de travail des salariés s'est en parallèle considérablement accrue par l'afflux du nombre de licenciés : le nombre de tournois et fiches à créer auprès de la FIDE pour Érick Mouret par exemple a énormément augmenté.

Jean-Baptiste Mullon dit que la Fédération est désarmée face à une croissance exponentielle, car les Échecs sont en train de devenir un phénomène de société. Il faut bien sûr être prudent et vigilant mais ce n'est pas le moment de faire des coupes mais au contraire d'investir pour avoir un siège structuré et dire aux clubs à quoi sert cet argent. Pour asseoir sa place dans le monde sportif, la FFE a réellement besoin d'investir et de rectifier les tarifs des licences.

Jean-Pierre Lemoine juge qu'il ne faut pas freiner le développement actuel, fruit des nombreux investissements réalisés les années précédentes. Il s'interroge sur un risque de décrochage entre le prix de la licence A et de la licence B, et se demande pourquoi cette dernière n'augmenterait pas. Il propose de présenter à l'Assemblée Générale deux options : une augmentation tarifaire de la licence A ou une revalorisation tarifaire des deux licences. Il est rejoint par Isabelle Mounier-Emeury qui estime qu'il faut tenir compte du coût administratif : elle trouve aberrant que la licence B jeunes coûte de l'argent à la fédération.

Sébastien Peter rappelle que la licence n'est qu'une partie de ce que paye un joueur, et qu'elle est souvent inférieure à la cotisation au club. Il ne pense pas que les joueurs « fuiront » vers le jeu en ligne pour une augmentation de la licence. Le service proposé entre un club et le jeu en ligne est très différent.

Selon Éric Delmotte, la réflexion sur le fond des licences doit être l'occasion de retravailler la disparité des tarifs pratiqués entre les différentes régions. Il s'inquiète d'une éventuelle hausse en parallèle des licences au sein des ligues et suggère de définir un tarif national pour les licences A et B, avec le même taux de réversion. Éloi Relange admet qu'une réflexion peut être menée sur ce sujet d'un tarif national, mais pas dans la même temporalité que le budget prévisionnel pour ne pas mélanger les sujets. Concernant l'augmentation par les ligues, Didier Pascal répond que la structure des dépenses des ligues n'est pas tout à fait la même que pour la Fédération, notamment en raison de l'absence de salariés : le coût de l'inflation n'a pas le même impact.

Matthieu Vieira relève que si la licence B conserve un faible tarif, la FFE pourrait limiter les possibilités offertes par la licence B, en particulier chez les jeunes. Il note que beaucoup de tournois sont accessibles pour les jeunes avec une simple licence B à 3 euros, y compris des qualifications départementales pour le championnat de France.

Éric Delmotte appuie cette réflexion, soulignant que les quotas de qualifications étant logiquement basé sur les licences A uniquement, il a dans sa ligue une ZID qui a moins de qualifiés alors qu'elle a plus de licenciés. Il rappelle qu'à sa création, la licence B était un vrai « produit d'appel » destiné principalement aux scolaires. Jean-

Baptiste Mullon le rejoint et note que ce sujet des quotas de qualification crée des tensions dans certains territoires. Il considère qu'il faut redéfinir clairement les objectifs de chaque licence et les droits associés.

Pierre-Jean Allory se joint aux interventions précédentes et estime que les services associés à la licence B actuellement sont trop importants. Jean-Pierre Lemoine propose la création d'un groupe de travail pour réfléchir à ce sujet.

Chantal Hennequin suggère pour sa part qu'il ne soit possible de détenir une licence B que sur une ou deux saisons au maximum. Didier Pascal indique qu'il faudra adapter le système d'information, le cas échéant. Jean-Baptiste Mullon préconise de réserver la licence B aux primo licenciés, avec les droits actuels. En cas de réaffiliation, la licence A serait obligatoire.

Sébastien Peter relève que certains joueurs ne veulent faire qu'un tournoi dans l'année. Dans le cas des adultes, le différentiel avec une licence A est très important et il ne faudrait pas que ce public s'écarte des tournois homologués. Éloi Relange indique que selon Érick Mouret, cette situation ne concerne que 200 à 300 adultes. Didier Pascal rappelle que le Code du Sport prévoit d'autres titres de participation et signale que plusieurs fédérations se sont dotées d'une licence événementielle : il considère qu'il faut étudier ces possibilités dans le cadre du groupe de travail proposé par Jean-Pierre Lemoine.

Jean-Pierre Lemoine demande quelles sont les pistes pour diversifier les sources de recettes en nouant des partenariats avec les entreprises privées. Éloi Relange assure que le pôle Développement a l'intention de trouver des recettes supplémentaires auprès des collectivités et partenaires privés. C'est le sens du programme « Devenez une ville Échecs » qui a été lancé récemment. Didier Pascal précise que le poids des affiliations au regard des recettes est stable depuis 6 ans, alors que les recettes augmentent. Cela signifie que les partenariats et les subventions ont elles aussi augmenté.

Sophie Gertosio-Serena souhaite qu'une augmentation s'accompagne avant tout d'une réelle simplification des tarifs. Elle juge notamment nécessaire d'avoir un tarif unique pour les jeunes. Éloi Relange confirme que le tarif intermédiaire pour les U18-U20 peut sembler bizarre. Matthieu Vieira appuie son propos, rappelant qu'il avait été proposé lors du précédent mandat d'uniformiser la part fédérale actuellement à 14 euros pour les U18-U20 avec celle à 9 euros pour les U16 et moins.

Jean-Baptiste Mullon tient à s'assurer qu'aucun enjeu politique ne perturbe le vote. Il souhaite que le débat de ce jour aboutisse sur une décision collégiale afin que l'ensemble des membres du comité directeur défende la solution qui leur paraît la plus juste dans l'intérêt du jeu d'échecs à l'assemblée générale.

Éloi Relange remercie le comité directeur pour ces échanges riches et constructifs. Il propose de se laisser la nuit pour réfléchir et de reprendre la discussion le lendemain.

Adrien Duquesne poursuit sa présentation du budget prévisionnel 2025 en détaillant les principales variations par rapport à 2024 :

- Le partenariat avec Immortal Game a pris fin ; dans le même temps, le nouveau partenariat signé avec le Crédit Mutuel rapportera 45 000 euros ;
- Le poste « Assemblées Générales » diminue de 20 000 euros, en raison de l'absence de multiples assemblées comme en 2024 (électorale et en vue de la modification des statuts) ;
- Les postes « Comité Directeur », « Représentations FFE », « Commissions statutaires » sont maintenus à l'identique ;
- Une économie de 30 000€ sera réalisée sur le poste « Championnat de France » ;
- Une diminution des honoraires d'avocat est prévue en raison de la fin du contentieux RH évoqué préalablement.

Par ailleurs, Adrien Duquesne fait état d'une augmentation de 25 000 euros des frais informatiques liée à la construction du système d'information. Éloi Relange précise que la mise en ligne de l'ensemble des Systèmes d'Information (SI) est prévue pour septembre 2026.

Didier Pascal souligne que le budget 2025 s'élève à 2 544 000 euros, par rapport à un réalisé 2024 de 2 579 050 euros.

Isabelle Mounier Emeury s'enquiert du budget alloué au haut niveau féminin. Éloi Relange répond que la FFE relancera ses investissements dans ce domaine après signature du contrat de performance avec le Ministère.

Loriane Lebreton note qu'un consensus semble émerger au sujet de la hausse du tarif des licences. Elle propose de voter le budget prévisionnel 2025 en l'état, dans l'attente de valider une proposition définitive le lendemain.

#### **VOTE N°4**

*Il est proposé d'approuver le budget prévisionnel fédéral de l'année 2025, qui sera soumis au vote lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2025.*

---

<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

*La séance est suspendue de 16 heures 20 à 16 heures 50.*

#### **DIRECTIONS/COMMISSIONS**

Afin de libérer Éric Le Rol et Jocelyn Azzegag, Éloi Relange propose de modifier le déroulé de l'ordre du jour afin que ces derniers fassent leurs présentations sans attendre.

#### **4. Charte d'Éthique**

Éric Le Rol explique que la charte d'éthique a été élaborée à partir de celle du CNOSF. Elle a été validée à l'unanimité par le comité d'éthique le 28 février dernier avant d'être soumise au vote du comité directeur ce jour. Elle comporte 22 articles répartis en 4 chapitres :

- 1/ Principes républicains et valeurs du sport des échecs (laïcité, diversité, lutte contre les discriminations, esprit sportif) ;
- 2/ Éthique des acteurs du sport (effets de la pratique sur l'environnement, respect des règles, refus du dopage, fair-play et rejet de la triche, respect des biens et du matériel, préservation de la santé, accompagnement du haut niveau) ;
- 3/ Éthique et déontologie des organisations sportives échecs (libre et égal accès aux activités d'échecs, devoir de loyauté mutuelle, parité hommes-femmes, probité, intégrité, impartialité, transparence, conflit d'intérêts, respect de l'intégrité morale/physique/psychique de tous) ;
- 4/ Éthique des partenaires du sport échecs).

#### **VOTE N°5**

*Il est proposé d'approuver la nouvelle charte d'éthique et de déontologie en remplacement de la version précédente, datée du 20 juin 2015.*

---

<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

Éric Le Rol rappelle que la commission d'éthique est chargée de :

- Veiller à l'application de la charte d'éthique ;
- Conseiller et donner des avis sur toute question d'ordre éthique et déontologique ;
- Informer le Président des faits susceptibles de nuire à l'image de la FFE ;
- Instruire des dossiers particuliers sur saisine du Président ou autosaisine ;

- Définir la liste des dirigeants, en plus du président, des vice-présidents, du trésorier et de la secrétaire générale qui devront déposer une déclaration à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Matthieu Vieira alerte sur le risque de confusion entre l'instructeur prévu par le comité d'Éthique et l'instructeur fédéral de la commission de discipline. Éric Le Rol précise que les dispositions pourront être modifiées au besoin.

## 5. Présentation des projets Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

Jocelyn Azzegag indique que le projet DNA 2024-2028 comporte quatre points clés :

- Numérisation : Sammy Plat, Directeur du Numérique et membre de la Commission Numérique, participe à l'élaboration d'un cahier des charges pour le suivi des arbitres et des titres, ainsi que la gestion des formations. La FFE souhaite créer des formulaires automatisés pour l'homologation des stages ;
- Simplification administrative : plusieurs démarches seront facilitées (évaluation, automatisation des demandes de titres d'arbitre, clarification des règles de gestion administrative des tournois) ;
- Structuration de l'offre de formation des arbitres (en lien avec la Commission Technique), innovation pédagogique et renforcement des compétences sur des thématiques particulières ;
- Communication avec les arbitres : la fréquence des réunions avec les directeurs régionaux de l'arbitrage (DRA) sera portée à trois par an. Des visioconférences permettront de clarifier les réponses à apporter aux situations complexes, parallèlement aux réunions dédiées à l'Outre-mer.

Des arbitres expérimentés seront invités à participer à cinq groupes de travail (formation, communication, numérique, règlements, suivi des arbitres).

Éloi Relange salue les arbitres français de leur excellence et remercie le DNA et son équipe pour cette feuille de route ambitieuse. Chantal Hennequin souligne à son tour la qualité de l'arbitrage français.

Sophie Gertosio-Serena et Loriane Le Bret estiment que les tenues de certains arbitres ne sont pas à la hauteur et qu'il manque un cadre vestimentaire pour les officiels. Éloi Relange préconise d'avancer sur le sujet et de regarder les codes utilisés dans les autres fédérations sportives. Didier Pascal suggère de contacter La Poste ou d'autres partenaires réguliers pour sponsoriser les tenues des arbitres. Chantal Hennequin estime que la veste du Championnat de France devrait être déployée sur tous les événements.

## FINANCES (SUITE)

### 3. Contrat de prestataire avec M. Jean-Baptiste Mullon pour l'organisation des Championnats de France jeunes et toutes catégories

*Jean-Baptiste Mullon est invité à quitter la salle pendant l'examen de ce point.*

Éloi Relange rappelle que Jean-Baptiste Mullon a conclu un CDD pour l'organisation des deux Championnats de France jeunes et adultes. Celui-ci n'étant plus membre du bureau fédéral, Éloi Relange propose de lui faire signer un contrat de prestation pour la période de janvier à août 2025, pour une rémunération mensuelle de 2 000 euros.

#### VOTE N°6

*Il est proposé d'approuver le contrat de prestataire avec M. Jean-Baptiste Mullon pour l'organisation des Championnats de France jeunes et toutes catégories.*

---

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

---

*Jean-Baptiste Mullon n'a pas pris part à ce vote.*

#### 4. Contrat de prestataire avec M. John Cappon pour le projet Tour d'Avenir

Éloi Relange rappelle que John Cappon a été engagé en 2023 pour réaliser une étude et des missions commerciales dans le cadre du projet Tour d'Avenir, en vue de l'obtention de subventions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ses actions ont permis d'aider 12 clubs.

Jean-Pierre Lemoine demande s'il est possible d'avoir un bilan de ce qui a été réalisé, ce à quoi Éloi Relange répond favorablement.

La mission étant terminée et s'étant déroulée avant que John Cappon ne soit membre du comité directeur, ce point n'est qu'une information qui ne nécessite pas de vote.

### DIRECTIONS/COMMISSIONS (SUITE)

#### 1. Proposition de modification des indemnités de directeur de groupe et de compétition

Jordi Lopez indique que Jean-Christophe Carpentier, président de la commission technique, a proposé de doubler le montant des indemnités de directeur de groupe et de compétition, pour les porter à 80 euros pour les directeurs de groupe (48 personnes) et 160 euros pour les directeurs de compétition (13 personnes).

Loriane Le Bret estime que cette revalorisation doit être corrélée à une formation des directeurs de groupe.

Didier Pascal rappelle qu'il avait déjà évoqué ce sujet en 2022 et donne les chiffres qu'il avait collectés alors. La FFE comptait 79 directeurs de groupe au niveau national (75 hommes et 4 femmes), 56 pour les interclubs adultes et 33 pour les interclubs jeunes. Sur les 79, 14 n'avaient pas de titre d'arbitre ; l'un d'entre eux était non licencié. Seulement 30 % des directeurs de groupe réclament leur indemnité.

Plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées pour professionnaliser cette fonction :

- Affecter un plus grand nombre de groupes à chaque directeur ;
- Augmenter leurs indemnités ;
- Renforcer leur formation.

En réponse à Isabelle Mounier-Emeury, Didier Pascal explique que l'empreinte carbone est prise en compte à travers l'outil Optimouv. Jordi Lopez assure que les directeurs de groupe font tout leur possible pour réduire leur empreinte. Matthieu Vieira indique qu'il n'est pas toujours simple de concilier équité entre les clubs et réduction des déplacements, notamment dans les zones rurales. Éloi Relange suggère d'attendre les propositions du groupe de travail Développement durable.

Sébastien Peter pense que, devant le temps consacré pour gérer un groupe (conception des calendriers, contrôle des résultats, gestion des litiges...), une augmentation a peu d'incidence. Il pense qu'il faut axer sur la symbolique et suggère par exemple qu'il y ait également l'inscription gratuite au championnat de France, ce qui pourrait d'ailleurs être l'occasion de faire un séminaire des directeurs.



Didier Pascal estime nécessaire de valoriser cette fonction en mettant l'accent sur l'accompagnement. Matthieu Vieira suggère d'organiser une visioconférence en début d'année pour garantir une application uniforme des règles. Jordi Lopez retient cette proposition.

Éric Delmotte recommande d'identifier des directeurs seniors pour superviser les juniors. Selon Didier Pascal, ce rôle incombe au directeur de la compétition.

Laurie Delorme propose de voter une proposition plus large en juin, et d'assortir la revalorisation des indemnités d'un plan de formation à compter de la saison prochaine. Jordi Lopez précise que la proposition de Jean-Christophe Carpentier visait une revalorisation dès cette saison. Cette hypothèse est écartée par le comité directeur.

Caroline Coriat suggère lors de l'élaboration du calendrier des rencontres de faire attention à l'alternance entre semaines paires et impaires pour la programmation des matchs d'interclubs, afin de permettre aux parents en garde partagée d'assurer une participation minimale. Elle note que cette année, tous les matchs sont sur les semaines impaires.

#### **VOTE N°7**

*Il est proposé de fixer les indemnités des directeurs de groupe et de compétition à compter de la saison 2025/2026 à hauteur de 80 euros par saison et par groupe pour les directeurs de groupe, et de 160 euros par saison pour les directeurs de compétition. La FFE versera automatiquement ces indemnités par virement.*

---

<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

## **2. Changement de nom de la commission Culture et Histoire**

Éloi Relange indique que cette commission a demandé à être renommée « Art, Culture et Histoire ».

#### **VOTE N°8**

*Il est proposé de renommer la commission Culture et Histoire en « Art, Culture et Histoire ».*

---

<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

## **3. Modification de la composition de la Commission Mixité**

Laurie Delorme précise qu'Isabelle Mounier Emeury a exprimé son souhait de participer à la Commission Mixité.

#### **VOTE N°9**

*Il est proposé d'approuver la modification de la composition de la Commission Mixité avec l'ajout de Mme Isabelle Mounier Emeury.*

---

<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

## COMPÉTITIONS

### 1. Correction de la numérotation des Championnats de France

Éloi Relange explique que Thierry Lafarge, membre de la commission Art, Culture et Histoire a relevé la présence d'un championnat de France en 1940 dans la liste publiée sur le site de la FFE, alors que ce championnat n'a pas eu lieu.

C'est en effet la conclusion d'un travail de recherche d'archives effectué par Dominique Thimognier, auteur du site « *Héritage des Échecs Français* ». La page de son article détaillant ses conclusions est projetée aux membres du comité directeur : <http://heritageechecsfra.free.fr/1940.htm>

Ainsi, le prochain championnat de France en août 2025 devrait être le 97e et non le 98e, et la commission Art, Culture et Histoire suggère donc de modifier la numérotation.

#### VOTE N°10

*Il est proposé de rectifier la numérotation du championnat de France à compter de l'édition 2025, qui en sera la 97e édition.*

---

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

---

### 2. Point d'information sur le Championnat de France par équipes de parties rapides

Jean-Baptiste Mullon indique qu'un seul club s'est porté candidat pour organiser cette première édition, celui de Cappelle-la-Grande qui est reconnu pour l'excellence de l'organisation de son open annuel. 21 équipes se sont inscrites à ce jour sur une jauge de 120. Trois catégories ont été définies :

- A : moyenne Elo supérieure à 2100 ;
- B : moyenne Elo supérieure à 1800 ;
- C : moyenne Elo inférieure ou égale à 1800.

La communication tardive et la durée du Championnat (3 jours) sont des freins au succès de cette première édition. La communication autour de l'événement sera amplifiée pour les dernières semaines.

### 3. Point d'information sur les finales des compétitions fédérales

Jordi Lopez parcourt le programme des finales :

- Top 16 : Belfort ;
- Top Jeunes : Paris ;
- Trophée Roza Lallemand : Saint-Tropez ;
- Internationaux de Rapide & Blitz : Saint-Maur ;
- Championnats de France scolaires :
  - Écoles : Autrans (Isère), au Centre de jeunesse le Vertaco dans le Vercors (Échiquier Grenoblois) ;
  - Collège : Bischheim (Bas-Rhin), au Parc des Sports (Club d'Échecs de Bischheim)
- Championnat de France : Vichy.

Mathieu Ternault indique que la préparation du Trophée Roza Lallemand se passe bien. Une solution d'hébergement sera proposée à toutes les participantes.

Inès Leriche annonce que le club de Poitiers-Migné est candidat pour la coupe Loubatière et pour la coupe de la Parité.

Éloi Relange indique qu'il est toujours difficile de trouver un organisateur volontaire pour la finale de la coupe Loubatière. Le prévisionnel prévoit une hausse du montant de l'inscription afin de renforcer le montant de la subvention attribuée à l'organisateur à compter de la saison 2025-2026. De la même façon, le montant de l'inscription pour la finale des écoles et des lycées a été porté à 85 euros pour permettre aux clubs organisateurs d'équilibrer le budget.

## PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELES

### 1. Composition de la Cellule de Signalement et de Prévention des Violences

Marion Penalver indique que la Cellule de Prévention sera constituée de 5 membres (Jean-Baptiste Mullon, Marion Penalver, Pascal Aubry, Elena Destic, Sarah Daïf) et la Cellule de Signalement, de 3 membres (Jean-Baptiste Mullon, Sarah Daïf, Marion Penalver). Les trois membres de la Cellule de Signalement sont également membres du groupe d'étude des requêtes en changement de genre.

Éric Delmotte rappelle qu'il a été nommé un responsable régional de la lutte contre les VSS et demande si le projet de former l'ensemble des référents de ligue est toujours d'actualité.

Jean-Baptiste Mullon indique que cette formation n'a pu avoir lieu en raison d'un manque de ressources. Les membres se sont concentrés sur le traitement des signalements. Dès lors que celle-ci a été étoffée, la Cellule Prévention va pouvoir reprendre la concrétisation du plan voté en 2023, y compris la régionalisation.

#### VOTE N°11

*Il est proposé d'approuver la composition de la Cellule de Signalement et de Prévention des Violences, qui constitue également le Groupe d'étude des requêtes en changement de genre.*

---

<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

### 2. Élargissement du contrôle d'honorabilité aux dirigeants

Matthieu Vieira présente la « Foire aux Questions Honorabilité » qui a été rédigée en collaboration avec Samuel Bielka et mise en ligne sur le site fédéral : l'objectif est de regrouper l'ensemble des questions/réponses au sujet du contrôle d'honorabilité au sein d'un article unique, afin de faciliter l'information des licenciés et des clubs. Éloi Relange remercie Matthieu Vieira d'avoir mis à jour la documentation, qui était un travail essentiel.

Il explique par ailleurs que le contrôle d'honorabilité s'applique aux arbitres, encadrants mais également aux « exploitants d'activités physiques et sportives », c'est à dire les dirigeants des clubs. Lors d'une réunion avec Marion Penalver, la Fédération a été relancée par le Ministère pour mettre en place cette obligation.

Derrière cette notion de « dirigeant » qui n'est pas détaillée par la loi, le Ministère préconise dans un premier temps les présidents, trésoriers et secrétaires des clubs, avant un élargissement à tous les membres du comité directeur d'un club. Or, les associations ne sont pourtant pas tenues de déclarer leurs dirigeants.

Pour mettre en œuvre l'extension du contrôle d'honorabilité aux secrétaires et trésoriers des clubs, la FFE a créé deux champs supplémentaires sur l'espace club, car seul le président était jusqu'alors enregistré. Ces champs ne sont pas affichés publiquement, mais permettent à la FFE de vérifier par la suite que la personne est bien soumise au contrôle d'honorabilité.

Il reste à déterminer par la suite les sanctions pour un club qui ne saisit pas ces informations et ne déclare pas au contrôle d'honorabilité ses dirigeants. Selon Didier Pascal, la FFE engage sa responsabilité pénale si elle accepte d'affilier un club dont le président refuse de se soumettre au contrôle d'honorabilité. Matthieu Vieira

souligne que la FFE a les moyens, après une ou deux relances, de sanctionner financièrement les clubs qui refuseraient de se soumettre à cette obligation.

## FORMATION

1. **Point d'information sur l'INF**
2. **Mise à jour des règlements des formations DIFFE/DAFFE/DEFFE**
3. **Mise à jour du cahier des charges des organisations des formations**

*Ces trois points sont examinés concomitamment.*

Didier Pascal explique que la certification Qualiopi est obligatoire depuis 2022 pour tous les organismes de formation souhaitant bénéficier de financements publics. L'INF est en cours de certification et un audit à blanc a été mené : quelques non-conformités ont été identifiées et sont à lever. En particulier, il convient de modifier les documents de présentation des formations DIFFE/DAFFE/DEFFE pour faire apparaître les prérequis et objectifs. Les modalités d'organisation des stages ont été clarifiées dans le cahier des charges.

Éloi Relange indique que le principal enjeu est l'inscription du CQP « Animateur Échecs » au RNCP.

Didier Pascal ajoute que la loi impose l'application du cadre de sous-traitance. La FFE s'est équipée d'un logiciel qui génère automatiquement les conventions à faire signer par le formateur.

### VOTE N°12

*Il est proposé d'approuver la mise à jour des règlements des formations DIFFE/DAFFE/DEFFE, ainsi que du cahier des charges relatif à l'organisation des formations.*

---

<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

Didier Pascal ajoute qu'une première cohorte du CQP « Animateur Échecs » a été accueillie fin 2024. 7 personnes ont obtenu le diplôme. La FFE s'apprête à ouvrir une nouvelle cohorte dans le cadre de la VAE. Le prérequis est une expérience de 10 ans. En parallèle, une cohorte classique sera lancée pour les personnes souhaitant suivre les 162h de formation. Les candidats seront auditionnés par le jury les 7 et 8 juillet.

Christophe Czekaj s'enquiert du profil des candidats. En réponse, Didier Pascal l'invite à venir faire leur connaissance à l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes, à Vichy. La plupart des candidats à la VAE ont une forte expérience et souhaitent sécuriser leur parcours professionnel. Les candidats à la formation classique sont généralement des salariés.

Au titre des actualités, Didier Pascal informe les membres du comité directeur de la mise en place d'un site internet de l'INF. L'Institut vise également l'obtention d'un agrément pour le certificat de formation à la gestion associative, destiné aux dirigeants. Enfin, une réflexion a été initiée sur la formation continue des formateurs.

Éloi Relange souligne que l'INF constitue un levier de croissance et d'améliorations structurelles pour la FFE.

Loriane Lebret propose de clore cette première journée.

*La séance est suspendue à 18 h 50.*



Seconde journée, dimanche 9 mars 2025

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	x	
BAUER Maud		Laurie DELORME
CAPPON John	x	
CORIAT Caroline	x	
CZEKAJ Christophe	x	
DELMOTTE Éric	x	Christophe CZEKAJ à partir de 12h30
DELORME Laurie ( <i>vice-présidente</i> )	x	
DUQUESNE Adrien ( <i>trésorier</i> )	x	
GERTOSIO-SERENA Sophie	x	
HENNEQUIN Chantal	x	
LEBRET Loriane ( <i>secrétaire générale</i> )	x	
LEMOINE Jean-Pierre	x	
LERICHE Inès	x	
MAISURADZE Nino	x	
MINAUD Émily ( <i>membre du Bureau</i> )	x	
MOUNIER EMEURY Isabelle	x	Loriane LEBRET à partir de 12h30
MULLON Jean-Baptiste	x	
NOUHAUD Laurent		Non représenté
PASCAL Didier ( <i>vice-président</i> )	x	
PENALVER Marion ( <i>membre du Bureau</i> )	x	Jean-Baptiste MULLON à partir de 11h30
PETER Sébastien	x	
RELANGE Éloi ( <i>président</i> )	x	
SEJALON Amélie		Non représentée
TERNAULT Mathieu		Mathieu VIEIRA
VIEIRA Matthieu	x	

La séance reprend à 9 h 50.

Loriane Lebret procède à l'appel et annonce les pouvoirs reçus.

23 votants sont dénombrés.

Éloi Relange invite en premier lieu Laurie Delorme à présenter le projet sportif fédéral (PSF) 2024-2028. Ce point n'était pas formellement à l'ordre du jour, mais il juge important d'en faire un point d'étape.

Laurie Delorme rappelle que le PSF était initialement constitué de quatre axes : éducation, féminisation, inclusion et structuration de la gouvernance. Deux axes y ont été ajoutés concernant la performance (haut niveau, déclinaison sur les territoires) et la sécurisation des nouvelles pratiques (sport d'entreprise, e-chess...). La finalisation du PSF a pris un peu de retard, mais ce document devrait paraître dans une dizaine de jours.

Éloi Relange précise que le PSF devra être présenté à l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin de décider des axes de développement retenus dans la note de cadrage de la campagne ANS 2025.

## DÉVELOPPEMENT

### 1. Conseil des ligues

Éloi Relange donne la parole à Jean-Pierre Lemoine et Jean-Baptiste Mullon, qui se sont engagés sur la question des relations avec les ligues et les comités départementaux.

Jean-Pierre Lemoine indique que les ligues ont été invitées à participer à une visioconférence le 25 mars prochain. Après ce premier contact, il organisera une réunion pour recueillir leurs attentes et propositions. La croissance des effectifs (+5 %) sur l'ensemble des ligues témoigne de l'engouement pour ce sport. Pour répondre à ce défi, il faudra discuter de l'organisation des compétitions/championnats scolaires, des financements (licences, relations avec les Conseils régionaux et l'ANS) et de la préparation de l'Assemblée générale du 3 mai.

Une rencontre en présentiel est également prévue les 5 et 6 juillet à Vichy durant le stage du Plan de performance des équipes de France.

Jean-Pierre Lemoine souhaite également organiser une rencontre avec les comités départementaux.

### 2. Point sur la digitalisation

Éloi Relange présente le principal enjeu, à savoir la refonte du site Internet fédéral. La commission numérique propose de construire le nouveau SI en *open source* afin de permettre aux développeurs volontaires qui existent au sein de notre fédération de contribuer facilement à l'amélioration du code. C'est le modèle actuellement utilisé par Papi-web qui progresse très rapidement grâce à un travail collaboratif de plusieurs développeurs très actifs.

Le futur système sera également interopérable avec une API riche et ouverte, assortie d'une gestion fine des droits d'accès.

Éloi Relange ajoute que la FFE a reçu une subvention de l'ANS pour la digitalisation des fédérations. Le projet complet englobe : Class'Échecs Connect, Matoupion et l'outil de partie majoritaire.

L'outil technologique Class'Échecs Connect sera complètement revu pour répondre aux besoins des clubs, des enseignants et de toutes les parties prenantes impliqués dans le programme (CDJE, ligues, USEP...).

Éloi Relange présente à l'écran *Matoupion* dont la version finale devrait pouvoir être publiée d'ici le mois d'avril : il s'agit d'une application digitale sur le modèle de *Mathador*, qui permettra aux élèves de faire d'avoir un

parcours d'apprentissage des échecs *gamifié*, de manière ludique et à la maison. Éloi Relange ajoute que les professeurs pourront inscrire tous les élèves de leur classe à Matoupion et consulter leur progression.

Jean-Pierre Lemoine souligne la nécessité de faciliter les échanges entre les enseignants et les clubs pour développer la formation continue. Éloi Relange indique qu'Émily Minaud apportera des précisions sur les actions menées par la Commission Scolaire. Christophe Czekaj observe que la qualité des relations avec les professeurs varie selon les académies et peut parfois se révéler difficile.

Jean-Pierre Lemoine préconise de travailler avec les communes. Didier Pascal fait savoir que l'inspecteur d'académie doit rencontrer l'adjoint au scolaire de chaque commune de son périmètre deux fois par an pour examiner les projets périscolaires.

Émily Minaud précise que la FFE va désigner des référents Class'Échecs pour promouvoir cet outil. Il faut se garder d'être trop intrusif, et s'adresser de préférence aux communes.

Nino Maisuradze invite la FFE à investir davantage les réseaux sociaux, ainsi qu'à nouer des partenariats avec la télévision et le cinéma. Éloi Relange indique que le rôle de la FFE est en priorité de développer la pratique des Échecs. Jean-Baptiste Mullon précise que les influenceurs le font déjà très bien et que la FFE n'a pas les moyens de mener de front trop de projets de grande ampleur.

Éloi Relange explique qu'un kit de communication presse sera fourni aux clubs prochainement. Il souhaiterait également leur remettre un guide « Google My Business » pour que chaque club puisse bénéficier de la visibilité locale offerte par ce service qui est un fort levier de recrutement de nouveaux adhérents.

Didier Pascal constate que 20% des e-mails envoyés aux clubs ne sont pas distribués, ce qui pose la question de la mise à jour des données par les clubs eux-mêmes.

### **3. Achat groupé de matériels**

Éloi Relange présente le prochain achat groupé qui aura lieu à l'occasion du championnat de France Jeunes de Vichy. Pour cette année, grâce à la mobilisation de l'équipe salariée pour construire cet achat groupé, il sera possible de proposer pendules, tapis et jeux :

- Le tapis de jeu en néoprène sera logoté et aux couleurs de la FFE à 10,80€ ;
- Ce tapis sera accompagné d'un jeu plastique feutré de taille 5 à 5,5€ ;
- Le bloc de feuilles de parties coûtera 15€ ;
- La pendule DGT 2500 sera proposée à 39,50 €.

Il rappelle que l'achat groupé est un dispositif lancé il y a 4 ans qui permet, grâce à la mutualisation des commandes et à la livraison en un unique point, de négocier des tarifs très attractifs. L'offre est réservée aux clubs.

Le stand FFE proposera au cours du championnat les nouvelles tenues aux couleurs fédérales en collaboration avec La Gentle Factory, mais également avec le Coq Sportif pour certains modèles jeunes.

Avec les textiles et l'échiquier officiel FFE en néoprène, la marque FFE se décline.

### **4. École d'Échecs à la Française**

Émily Minaud indique que l'École d'Échecs à la Française vise à harmoniser les pratiques d'enseignement et développer une identité pédagogique propre aux Échecs français. Le contrat de délégation s'appuie sur les exigences de formation de l'INF, ainsi que des critères de déclinaison du Plan de performance et d'intégration des Échecs dans le milieu scolaire. Le lancement du Plan de performance a été précédé d'un séminaire des entraîneurs. Les stages ont vocation à être pérennisés.

Éloi Relange souligne que la performance se construit sur le temps long. Le Plan de performance consiste à accompagner 70 jeunes avec des entraîneurs mandatés sur 2 ans. Ce plan a eu des bénéfices immédiats sur l'ambiance des délégations, les jeunes et l'état d'esprit général. Éloi Relange salue la qualité du travail réalisé par Quentin Loiseau. Cette année, les missions confiées à Quentin sont renforcées et se répartissent sur 4 axes : le haut niveau jeunes (50 % du temps), la formation et le réseau des entraîneurs, le haut niveau adulte et les relations avec les instances.

Émilie Minaud précise que les enfants seront accompagnés sur 4 années. La méthode *École à la Française* tient à développer l'apprentissage en autonomie. Le Livre Animateur niveau 1 sera lancé dès la rentrée 2025 et assorti de capsules vidéo. Le cahier Enfant Niveau 1 (leçons théoriques/stratégiques) sera déployé en 2026, parallèlement au niveau 2 du Livre Animateur. Ces supports seront enrichis de jeux pédagogiques dès 2027. Tous les niveaux du Livre Animateur seront disponibles en septembre 2028. Au terme du parcours, les enfants auront toutes les connaissances pour participer activement au Plan de performance.

Sophie Gertosio-Serena demande quel est l'apport de ces nouvelles méthodes. Émilie Minaud souligne que la FFE a pris le parti de mettre l'accent sur la stratégie dès le niveau 1 et de multiplier les méthodes de mémorisation auprès des enfants afin de favoriser l'apprentissage.

Christophe Czekaj demande si des liens sont prévus dans d'autres matières (histoire, mathématiques...). Éloi Relange distingue les contenus de Class'Échecs, prévus pour les professeurs des écoles et fortement orientés vers le socle commun de connaissance, alors que l'EEF priorise dans ses contenus la technique et est destinée aux clubs.

Émilie Minaud précise que les supports intègrent toutefois une partie culturelle échiquéenne.

## **5. Programme « Devenez une Ville Échecs »**

Éloi Relange indique que la mission pour le développement se concentre sur la commercialisation des programmes de la FFE. Une partie de la démarche s'appuie sur la relation clubs-villes. Sur les 45 clubs ayant répondu à l'appel à candidatures proposé sur le site fédéral, 26 ont réservé un créneau d'entretien avec Hugo Tournemille. 10 rendez-vous ont déjà été réalisés.

La FFE souhaite déposer 3 dossiers par mois auprès des fondations pour obtenir des financements diversifiés et ciblés. 17 fondations interviennent dans des axes correspondant aux programmes existants pour l'éducation, l'inclusion et la féminisation.

## **6. Projet de création d'une structure commerciale**

Didier Pascal rappelle que la FFE est structurée sous la forme d'une association loi de 1901, avec pour objet social le développement des échecs. Il importe d'isoler les activités lucratives au sein d'une structure commerciale pour payer la TVA et les impôts sur ces seules activités lucratives.

Pour ce faire, il est proposé comme l'ont fait de nombreuses fédérations sportives de créer une structure commerciale qui porterait les activités lucratives. En application de l'article 15 des statuts fédéraux, une telle création doit être validée par l'assemblée générale, ce qui sera fait lors de la prochain AG à Vichy.

La FFE se fera par la suite conseiller par un cabinet d'avocats (quel statut juridique, quel capital...). Un accompagnement pourra également être sollicité auprès du CNOSF.

Éric Delmotte indique que lors de la création des différents noms de domaine il y a plus de 10 ans, le domaine ffechecs.com avait été prévu pour les activités commerciales.

## FINANCES (SUITE)

### 2. Budget prévisionnel fédéral de l'année 2025 (suite)

Avant que plusieurs personnes ne doivent quitter la réunion, Éloi Relange propose de revenir sur le débat en vue de parvenir à une proposition commune sur l'augmentation des licences.

Sophie Gertosio-Serena réclame une simplification du « millefeuille » tarifaire pour les jeunes. Elle s'inquiète par ailleurs du sujet de la réversion auquel elle est très attachée : la répartition entre ligues et comités va-t-elle être modifiée ? Matthieu Vieira répond que ce n'est pas le cas. Il rappelle qu'un tel changement nécessite une modification du règlement intérieur qui n'est pas prévue ici : les ligues continueront donc à reverser 50% de leur part aux comités départementaux comme cela a été voté par l'assemblée générale il y a 3 ans.

Éric Delmotte préconise l'instauration de deux tarifs adultes/jeunes, respectivement pour la licence A et la licence B, et de modifier les conditions de la licence B. Matthieu Vieira fait remarquer que les ligues devront également s'emparer de ce sujet de simplification, car il y a aussi des parts ligues qui sont différentes selon les catégories : il ne pourra pas y avoir deux tarifs adultes / jeunes sans des décisions au sein des ligues régionales.

Éloi Relange estime important de séparer les sujets : la hausse des tarifs, l'harmonisation des tarifs entre catégories d'âge et les droits associés à la licence B. Éric Delmotte convient de la nécessité de traiter les points dans l'ordre.

Christophe Czekaj estime que la FFE doit se donner les moyens de ses ambitions et que certains clubs « ronronnent ». Il préconise d'adosser cette harmonisation à une ambition de développement, plutôt que de communiquer sur le rattrapage de l'inflation. Sophie Gertosio-Serena appuie ces propos : il faut mettre en avant les apports d'une revalorisation tarifaire. Ils sont rejoints par Jean-Baptiste Mullon qui suggère de mettre en avant des réalisations concrètes.

Didier Pascal recommande quant à lui un langage de vérité : même en rattrapant l'inflation, la FFE n'aurait pas les moyens de financer de nouveaux projets. Il souligne par ailleurs que de nombreuses avancées ont eu lieu ces dernières années, malgré le fait que la FFE vit avec un budget de 2016. Isabelle Mounier Emeury considère qu'il faut à la fois rattraper l'inflation et donner envie.

Sophie Gertosio-Serena s'enquiert de l'impact d'une augmentation unique sur un an. Laurie Delorme et Jean-Baptiste Mullon jugent préférable d'augmenter les tarifs progressivement, soulignant qu'une augmentation de 4 euros dès la première année serait un peu brutale. Éloi Relange souligne qu'il est bien prévu de lisser l'augmentation sur plusieurs années. Il observe que les autres fédérations augmentent leurs tarifs régulièrement, voire tous les ans. Nino Maisuradze se déclare favorable à une hausse progressive des tarifs.

À la demande de Sophie Gertosio-Serena, Éloi Relange résume les principaux points de convergence qui ont émergé pendant le débat : un rattrapage d'environ 20% des tarifs sur 3 ans pour les licences, une uniformisation du tarif jeune et un travail sur les droits associés à la licence B.

Jean-Baptiste Mullon note qu'une position commune semble émerger et pense qu'elle doit être exposée aux organes déconcentrés pour qu'ils soient parties prenantes du projet. Il propose que cela soit à l'ordre du jour du prochain conseil des ligues.

Matthieu Vieira partage l'avis de Jean-Baptiste Mullon. Concernant la proposition tarifaire, il se dit très favorable à n'avoir que deux tarifs (jeunes et adultes) pour chaque licence. Il ajoute qu'au vu de l'écart entre le tarif adultes et le tarif jeunes de la licence A, il est envisageable de faire porter un peu plus la hausse sur les jeunes que sur les adultes. Il suggère enfin de ne pas augmenter le tarif des catégories U18 et U20 pour qu'elles soient « rattrapées naturellement » par l'augmentation du tarif pour les catégories U16 et moins.

La proposition initiale vidéoprojetée est débattue et amendée.

Sophie Gertosio-Serena revient sur le sujet des droits accordés à la licence B et suggère de restreindre la possibilité de la prendre à la première année de licence uniquement. Émilie Minaud relève que le nombre de licenciés a un impact sur les critères de subventionnement des clubs.

Éric Delmotte propose quant à lui que la licence B ne donne plus accès aux tournois homologués FIDE. Chantal Hennequin le rejoint et estime que la licence A doit être obligatoire pour participer à ces tournois.

Sébastien Peter alerte sur l'importance de prendre en compte les occasionnels qui jouent un ou deux rapides dans la saison, généralement homologués FIDE, et pour lesquels l'obligation de la licence A pour ces mêmes tournois rapides serait repoussoir. Pierre-Jean Allory souhaiterait prendre connaissance du pourcentage de licenciés B participant aux compétitions. Éloi Relange indique que, selon Érick Mouret, les adultes licenciés B jouant des compétitions représentent environ 300 licenciés.

Éloi Relange constate qu'il y a nécessité de travailler le sujet et juge préférable de viser une décision au comité directeur de juin.

Christophe Czekaj rappelle que son équipe s'était engagée pendant la campagne à ne pas augmenter les licences. Il tient à expliquer qu'il est convaincu par les besoins de développement et que c'est la raison de son vote pour. Jean-Baptiste Mullon dit que l'objectif n'est pas d'attaquer telle ou telle liste, mais bien de présenter lors de l'AG un comité directeur uni qui porte une ambition commune pour notre discipline.

Éloi Relange note que la proposition finale du comité directeur correspond au budget prévisionnel ainsi qu'aux besoins de simplification et de programmation. Loriane Lebreton propose de voter le principe de l'augmentation progressive sur la base de ce qui est présentée. L'adaptation de la licence B serait abordée en juin. Sur ce dernier sujet, Didier Pascal suggère d'organiser un temps d'échange, hors AG, pendant le championnat de France Jeunes à Vichy.

*Départ de Marion Penalver, qui donne son pouvoir à Jean-Baptiste Mullon.*

### VOTE N°13

*Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale du 3 mai 2025 une augmentation du tarif des licences A selon les modalités suivantes :*

Catégorie	Vet   Sen+   Sen	U20   U18	U16 et moins
Tarif actuel	27 €	14 €	9 €
Saison 2025/2026	28 €	14 €	11 €
Saison 2026/2027	29 €	14 €	13 €
Saison 2027/2028	30 €	15 €	

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉVELOPPEMENT (SUITE)

### 7. Lettre de mission et projets de la Commission Mixité

Laurie Delorme remercie Inès Leriche de son aide à la rédaction de la lettre de mission, qui identifie plusieurs priorités : la parité des instances dirigeantes au sein des ligues (2028), les campagnes de développement et le soutien à la structuration des clubs (Kit féminisation et guide des bonnes pratiques). La démarche s'appuiera sur un nouvel état des lieux à confronter avec celui de 2022 et la création et l'animation d'un réseau national (Responsables mixité, dirigeantes...) qui se feront en lien avec la Commission Territoires. Plusieurs sous-groupes de travail ont été constitués à cette fin et la commission a nommé des contacts privilégiés pour les travaux

transversaux : lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS), haut niveau, développement du Trophée Roza Lallemand, relations interclubs/DNA/Commission Technique.

15 femmes sont inscrites à la quatrième promotion de la formation des dirigeantes FFE (du 15 au 20 mars) organisée en partie avec l'association Femix'Sports. La demi-journée de bilan aura lieu lors du week-end Top Jeunes, le lundi 8 juin. Les femmes ayant suivi les modules 1 et 2 (« Oser s'engager », Femix'Sports) se verront proposer un module sur la gestion d'équipe et le pilotage des actions dans le cadre de leur projet associatif (16 places ouvertes sur candidature à toutes les dirigeantes des promos depuis 2022).

La formation « Dirigeants de demain », proposée par le CNOSF, va commencer en avril. Émilie Minaud a candidaté pour cette nouvelle promotion.

Avant le 28 mars, il faudra examiner avec l'INF la pertinence d'une candidature au « Club des 300 », que le CNOSF entend décliner au niveau territorial.

Nino Maisuradze demande si des formations similaires sont également proposées aux hommes.

Laurie Delorme répond que l'INF proposera une formation certifiante « CPGA ».

Elle ajoute qu'une enveloppe de 2 000 euros est allouée à la Semaine de la Mixité (100 euros par action). Cette année, 13 actions ont été retenues sur les 14 proposées. La Commission a identifié un manque de structuration de cette campagne (Bilan, impacts...). Elle a souligné la nécessité de conduire des projets mixité tout au long de l'année et de renforcer le budget consacré au développement.

Il est donc proposé de séquencer l'année en trois temps :

- Mars : Semaine de la Mixité (refonte en 2026) ;
- Juin et septembre : Journées de marrainage « Invite ta copine » (aides de 150 euros pour 20 clubs) ;
- À partir de septembre : organisation d'un Chess'Tour FFE pour valoriser la pratique féminine (exposition itinérante et pratique féminine dans des lieux de passage ou en extérieur). La FFE mettra à disposition ses chargés de projet pour concevoir, promouvoir et rechercher des financements pour cette nouvelle opération qui pourra également à terme entrer dans le cadre des services aux villes.

Éloi Relange préconise de rechercher des financements sur la campagne ANS PSF 2025 en encourageant les clubs, ligues et comités à déposer des actions connectées aux projets présentés. Il salue les propositions de la Commission, qui visent à donner l'impulsion par les clubs.

Laurie Delorme ajoute que la Commission Mixité a identifié des problématiques au niveau des compétitions jeunes. Une note explicative sera envoyée aux comités et ligues. Quant à l'écriture inclusive, un guide sera diffusé.

Nino Maisuradze invite à promouvoir massivement la pratique des Échecs chez les femmes.

Éloi Relange indique que la FFE peut s'appuyer sur un écosystème (influenceurs, sociétés commerciales, joueurs...) pour libérer les talents.

Laurie Delorme souligne que le programme Class'Échecs est aussi un levier d'attractivité et de fidélisation des filles. Jean-Baptiste Mullon indique que toute initiative privée visant la promotion des Échecs est la bienvenue.

## **8. Lettre de mission et projets de la Commission Scolaire**

Émilie Minaud indique que la composition de la Commission est inchangée. Stéphane Rolland devient référent du programme Class'Échecs. Le seuil des 14 200 élèves participants aux championnats des écoles et collèges 2025 a été atteint (+2 000 par rapport à la saison précédente). Le E-Challenge UNSS grandit, avec 1 600 collégiens et lycéens inscrits. Enfin, Émilie Minaud dénombre 1 976 inscrits au magistère Class'Échecs à la date du 5 mars 2025. Ce nombre fluctue car les professeurs ne restent pas forcément inscrits au programme

une fois les leçons et supports téléchargés. Ce chiffre n'est donc pas représentatif du nombre réel de participants.

Plusieurs groupes de travail se répartissent les différents échelons scolaires. L'accent est porté sur les collègues cette année, notamment sur les sections sportives scolaires (3S). Une réflexion a été initiée sur les Échecs au Bac et l'implantation des Échecs dans les grandes écoles. La Commission a constaté un engouement pour le programme Class'Échecs dans les Outre-mer et les AEF. Quant aux Championnats scolaires, une uniformisation est constatée et augure de bonnes années. La Commission souhaite mettre à la disposition des clubs et ligues une « boîte à outils » pour aider chaque volontaire dans ses démarches. Par exemple, « comment créer une section sportive scolaire ? », « comment aider un professeur dans son initiation Class'Échecs ? ».

## HAUT NIVEAU

### 1. Reconnaissance Haut Niveau

Éloi Relange souligne que le sujet a été évoqué dans le cadre de l'introduction à ce comité. Cette reconnaissance a été obtenue par un arrêté daté du 31 décembre 2024. La FFE s'attache à concevoir un Plan de performance, qui aboutira à un Contrat de performance donnant droit à des aides spécialisées pour les sportifs des listes ministérielles. La FFE vise l'inscription de 20 à 30 sportifs.

### 2. Missions du Directeur de la Performance

Au regard du peu de temps restant, Éloi Relange rappelle brièvement les missions présentées la veille dans le cadre de la discussion sur le budget prévisionnel.

## ADMINISTRATION/JURIDIQUE

### 1. Règlement disciplinaire

Matthieu Vieira projette un diaporama relatif à l'avancement de la refonte du règlement disciplinaire. Il explique qu'en raison d'un manque de ressources humaines au niveau de la fédération et d'un portage du projet par les bénévoles, ce projet est un peu en retard ce qu'il ne peut que regretter. Il indique qu'une visio a eu lieu avec le service juridique du CNOSF et que le recensement des propositions est terminé, mais que la rédaction est encore en cours. Il rappelle les principales motivations de cette refonte :

- Le règlement actuel est inadapté aux questions des VSS (violences sexistes & sexuelles). Matthieu Vieira indique que cela est commun à beaucoup de fédérations sportives, renvoyant à l'article du magazine juridique Jurisport qu'il avait envoyé après le comité directeur de décembre 2024. Il précise qu'une commission au niveau du CNOSF a été lancée pour réécrire le règlement intérieur type prévu par le Code du sport, mais que les travaux sont également au point mort ;
- Des procédures peuvent être assouplies et modifiées pour faciliter le travail des commissions.

Il détaille ensuite les principaux modifications, en commençant par l'engagement des poursuites. Jusqu'à présent, le Bureau fédéral engageait des poursuites à la condition qu'une plainte ait été déposée par un licencié ou une association. Dorénavant, le Bureau fédéral, la DNA ou encore le Comité d'Éthique pourront prendre l'initiative d'engager des poursuites, même si aucune plainte n'a été déposée. Jean-Baptiste Mullon se réjouit de cette disposition, soulignant qu'elle est nécessaire afin de simplifier le parcours des victimes de VSS, pour lesquelles un dépôt de plainte peut être très compliqué.

Matthieu Vieira ajoute que le nouveau règlement disciplinaire autoriserait également le bureau fédéral à prendre des mesures conservatoires pendant la durée de la procédure judiciaire ou de la mesure administrative.

Par ailleurs, il propose de supprimer les commissions régionales de discipline, sachant qu'il est difficile de les faire fonctionner. Enfin, l'instruction des affaires ne serait plus obligatoire en cas de faits indiscutables.

Une fois finalisé, le nouveau règlement disciplinaire de la FFE sera soumis pour avis au CNOSF et au Ministère des Sports.

*Départ d'Éric Delmotte qui donne son pouvoir à Christophe Czekaj.*

*Départ d'Isabelle Mounier Emeury qui donne son pouvoir à Loriane Lebret.*

## 2. Approbation d'une demande de fusion de clubs

Loriane Lebret indique avoir reçu une demande de fusion de la part de deux clubs de Normandie (UST Échecs Equeurdeville et Échecs Plus de Cherbourg-Octeville) implantés sur deux communes désormais fusionnées.

Elle rappelle les conditions prévues par le règlement intérieur pour une fusion de clubs, et précise que l'ensemble des documents requis ont été fournis. Les avis de la ligue régionale et du comité départemental sont tous deux favorables.

### VOTE N°14

*Il est proposé d'approuver la demande de fusion-crétion des clubs UST ÉCHECS Equeurdeville et Échecsplus, selon l'article 4.2.2 du Règlement Intérieur de la FFE.*

---

<b>Pour :</b>	<b>23</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

## 3. Proposition de modification du règlement intérieur

Matthieu Vieira explique que cette modification vise à supprimer une phrase introduite lors de la réforme d'avril 2024 au sujet des compétences de la Commission des Appels Sportifs (CAS). Cette disposition prévoit que la CAS est compétente pour juger des appels des décisions des arbitres, sauf lorsque le tournoi est doté d'une commission d'appel.

L'objectif initial était d'éviter une contradiction entre un jury d'appel qui se verrait déjuger par la CAS ensuite ; il donne l'exemple du championnat de France, avec un système coupe, où l'on pourrait avoir une décision de la CAS après la fin du championnat qui serait contraire à celle rendue par la commission d'appel du tournoi. Que faire alors dans cette situation si cela changeait le joueur qualifié en finale par exemple ?

Cependant, cette disposition doit s'accompagner en parallèle d'un renforcement des commissions d'appel qui sont souvent instituées dans un tournoi, et qui ne sont pas forcément composées de personnes spécialistes des questions de règlement et d'arbitrage. Chantal Hennequin estime qu'il serait préférable de réserver la création de commissions d'appel aux grands tournois. Matthieu Vieira la rejoint mais précise que cela doit être ajouté dans les règlements.

Par ailleurs, sur les tournois homologués organisés par un club, la disposition actuelle a pour conséquence de rendre impossible tout recours amiable au CNOSF pour des questions de forme. En résumé, cette proposition reste pertinente mais doit être mieux travaillée. Il serait beaucoup plus logique qu'elle soit dans les règlements sportifs et c'est l'objectif de cette suppression du RI : renvoyer ce point qui sera retravaillé aux règlements sportifs, qui sont modifiables plus facilement.

Matthieu Vieira rappelle qu'en application de l'article 5.1 des statuts fédéraux, une modification du règlement intérieur doit être validée par l'assemblée générale, sur proposition du comité directeur. Il revient donc au CoDir de valider le principe de soumettre à l'assemblée générale cette proposition de modification.

#### VOTE N°15

*Il est proposé de soumettre à la prochaine Assemblée Générale la proposition de modification du Règlement intérieur de la FFE supprimant les mots : « sauf lorsqu'il est institué une commission d'appel spécifique au tournoi » à l'article 9-5-1.*

---

<b>Pour :</b>	<b>23</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

#### 4. Ordonnance de non-lieu dans le dossier AIDEF

Éloi Relange rappelle que le dossier de l'AIDEF est vieux de plus de 10 ans désormais et qu'il perdure en raison d'un acharnement personnel de Patrick Van Hoolandt, actuel président de l'AIDEF à l'encontre de Jean-Claude Moingt, puis maintenant de la FFE.

Une précédente ordonnance de non-lieu avait été rendue en 2021 par la juge d'instruction du Tribunal de Nanterre. À la suite d'un appel de l'AIDEF, des investigations complémentaires avaient été ordonnées. En janvier 2025, la juge d'instruction a rendu une nouvelle ordonnance de non-lieu, conformément à ce qui avait été requis pour la 2<sup>e</sup> fois par le Procureur.

Il semblerait que l'AIDEF ait interjeté appel de cette décision, ce qui signifierait que l'affaire n'est malheureusement pas close.

#### PARTENARIATS

##### 1. Crédit Mutuel

Éloi Relange indique que la FFE a signé un partenariat avec le Crédit Mutuel le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour un montant annuel de 60 000 euros et une durée de 2 ans. Le partenariat inclut un volet Class'Échecs avec un budget supplémentaire de 16 000 € par an, qui permettra aux écoles de recevoir des kits gratuits dans les caisses Crédit Mutuel Enseignant.

Le Crédit Mutuel devient ainsi un partenaire majeur de la FFE, avec une exclusivité sur le secteur des banques et assurances.

#### QUESTIONS DIVERSES

Chantal Hennequin, en tant que représentante des arbitres, indique avoir demandé à chaque président de Ligue de lui envoyer l'adresse mail de leur DRA. Sur 94 départements recensés, 46 sont dépourvus de DA. 8 départements n'ont ni président ni trésorier. Éloi Relange remercie Chantal Hennequin de ce bilan. La FFE a effectivement conscience des zones blanches en termes de bénévolat et d'engagement.

Christophe Czekaj invite les membres du comité directeur à s'échanger leurs numéros de téléphone portable, afin de faciliter la communication. Éloi Relange rappelle l'existence du canal Slack réservé aux membres du CD et indique que la plupart des coordonnées téléphoniques sont visibles sur les profils de chacun. Loriane Lebret précise qu'elle transmettra le fichier des coordonnées aux membres du comité directeur.

*Le prochain Comité Directeur se réunira les 14 et 15 juin 2025.*

*La séance est levée à 12h45.*

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Éloi RELANGE



La Secrétaire Générale de la FFE,

Loriane LEBRET

